

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE ORDINAIRE  
du 24 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, les conseillers des Communes membres de la Communauté de Communes Les Bertranges, dûment convoqués le vendredi 18 mars 2022, se sont réunis à la Chapelle Montlinard sous la présidence de Monsieur Claude BALAND, Président de la Communauté de communes.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 57

Présents : 36

Absents : 21

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 9

Votants : 45

**Présents titulaires :**

M. Patrick ANSBERT-ALBERT M. Michel ASCONCHILO, M. Claude BALAND, Mme Elisabeth BARBEAU, M. Alain BAUGET, M. Jacques BIGOT, M. Jean-Claude CHARRET, M. Alain BUSSIERE, M. Jean Pierre CHATEAU M. Jean-Luc CLEAU, M. Sébastien CLEMENCON, Mme Catherine DESPESSE, M. Gilles DEVIENNE, M. Marc FAUCHE, M. Gilbert GERMAIN, M. Éric JACQUET, M. Léonard JAILLOT, Mme Dominique JOLLY-MEILHAN, Mme Christine HIVERT, M. Éric LALOY, Mme Nathalie LEBAS, Mme Claudine MALKA M. René NICARD, M. Remy PASQUET, M. Daniel PERREAU, M. Jean-François PERRIER, M. Claude PICQ, M. Alexis PLISSON, M. Sébastien RANCIER, M. Philippe RONDAT, Mme Françoise SAUNIER, M. Bernard SEUTIN, Mme Bénédicte SURELLE, Mme Sylvie THOMAS, M. Henri VALES, M. Bruno VERRAIN

**Présents suppléants :**

Mme Bernadette DAROUX

**Pouvoirs :**

Mme Caroline DEVEAUX a donné pouvoir à M. Henri VALES

M. Jean Louis ROUEZ a donné pouvoir à M. Sébastien CLEMENCON

Mme Blandine DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Christine HIVERT

M. René FAUST a donné pouvoir à M. Jean François PERRIER

Mme Charlotte RIGAUDEAU a donné pouvoirs à Mme Catherine DESPESSE

M. Frédéric GRASSET a donné pouvoir à M. Jean-Claude CHARRET

M. Robert MAUJONNET a donné pouvoir à Mme Elisabeth BARBEAU

Mme Chantal SOUCHET a donné pouvoir à Jean-Pierre CHATEAU

M. Eric GUYOT a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEAU

**Absents Suppléés ou représentés :**

M. Jacques BRUNET, Mme Caroline DEVEAUX, M. Jean Louis ROUEZ, Mme Blandine DELAPORTE, M. René FAUST, Mme Charlotte RIGAUDEAU, M. Frédéric GRASSET, M. Robert MAUJONNET, Mme Chantal SOUCHET, M. Eric GUYOT

**Absents :**

M. Raphaël HAGHEBAERT, M. Jean Louis FITY, M. Patrick PRUVOST, M. Serge ROUTTIER, M. Robert MAUJONNET, M. Daniel CHALENCON, Mme Ginette SAULNIER, Mme Lucienne GAUDRON, Mme Lucienne LAPERTOT, M. Michel DIDIER-DIE, Mme Danielle AUDUGE, M. Jean-Marc EMERY

Délibération 2022-042 : tarifs des redevances ANC

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
36	44	43	1	1	0

*Vu l'article L2224-8 III du Code Général des Collectivités territoriales relatif à la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif*

*Vu les articles L2224-11 à L2224-12-R, R2224-19 à R2224-19-1, R2224-19-5 et R2224-17 du Code Général des collectivités territoriales relatifs aux redevances d'assainissement et au contrôle*

*Vu l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif*

*Vu la délibération n°2017-127 du 5 juillet 2017 fixant les montants actuels des redevances du service public de l'assainissement non collectif*

Considérant la nécessité d'actualiser les redevances pour le service public de l'assainissement non collectif ;

Considérant que le budget annexe du service public de l'assainissement non collectif doit être équilibré en dépenses et en recettes ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité :**

➤ **D'approuver les tarifs ci-après en TTC**

<b>A - Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter</b>	
A1- Redevance de conception avec étude préalable réalisée par l'utilisateur	0 €
A2- Redevance de conception sans étude	100 €
A3- Redevance de réalisation	80 €
<b>B - Contrôle des installations existantes</b>	
B1- Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien	120 €
B2- Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	120 €
<b>C- Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter de plus de 20 équivalent habitants</b>	
C1- Redevance de conception	100 €
C2 – Redevance de vérification de l'exécution des travaux	80 €
<b>D – Contrôle des installations existantes de plus de 20 jusqu'à 199 équivalent habitants</b>	
D1- Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations	120 €
D2 – Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	120 €

➤ **De dire que ces recettes seront inscrites en recettes de fonctionnement du budget annexe du service public de l'assainissement non collectif**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Président  
*Claude BALAND*  
Claude BALAND